

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM  
COMMUNE DE RUSS**

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

*Date de convocation : 4 mars 2021*

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
Séance du 9 mars 2021  
Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire**

**Assistaient à la séance :** Mme Pascale JACQUOT, adjointe, MM. Bernard PALLOIS, Jean-Paul ZANETTI, adjoints, Mmes Nadège WOLF, Christine CHRISTMANN, Corine SIEGWALT, Elodie BERNARD et Karine PELIXO, MM. Maurice CHARTON, Marcel DOUVIER, Gilles DOUVIER, Guy HEID et Eric LORENZINI

**Absente excusée :** Sylviane PIQUEREZ, proc. Marc GIROLD

**Secrétaire de séance :** Mme Nadège WOLF

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du PV de la séance du 26 janvier 2021
- Comptes administratifs 2020 (Commune – Eau – Forêt)
- Comptes de gestion 2020 (Commune – Eau – Forêt)
- Réseau d'eau potable : Mode de gestion
- Acquisition de terrain
- Demandes d'achat de terrain
- Annulation délibérations n°80/2020 et n°81/2020
- Suppression Régie d'avance
- Demandes de subvention
- Bail de location du droit de pêche
- Aide à personne sinistrée
- Divers et informations de dernière minute

**N°10/2021 :**

**Approbation du PV de la séance du 26 janvier 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le PV de la séance du 26 janvier 2021.

**N°11/2021 :**

**Budget Principal : Compte Administratif de l'exercice 2020**

Sous la présidence de M. Jean-Paul ZANETTI, Adjoint au Maire, et après que M. le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget Principal, exercice 2020, dont les résultats sont les suivants :

**A. Section de fonctionnement :**

➤ Dépenses :	<b>720 486,19 €</b>
➤ Recettes :	<b>1 064 209,30 €</b>
	<u>Excédent de fonctionnement 2020 : 343 723,11 €</u>

**B. Section d'investissement :**

➤ Dépenses :	<b>306 998,50 €</b>
➤ Recettes :	<b>248 508,06 €</b>
➤ Déficit reporté 2019 :	<b>-158 568,87 €</b>
	<u>Déficit d'investissement 2020 : -217059,31 €</u>

**Restes à réaliser section d'investissement :**

- Dépenses :	41296,23 €
- Recettes :	0,00 €

**Résultat global de clôture 2020 : 126 663,80 €**

**N°12/2021 :**

**Budget Principal : Compte de Gestion de l'exercice 2020**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du budget Communal dressé par le Comptable de la Commune et dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Déclare que le Compte de Gestion 2020, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**N°13/2021 :**

**Service de Distribution d'Eau Potable : Compte Administratif de l'exercice 2020**

Sous la présidence de M. Jean-Paul ZANETTI, Adjoint au Maire, et après que M. le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte Administratif du service de distribution d'eau potable, exercice 2020, dont les résultats sont les suivants :

**A. Section d'exploitation :**

➤ Dépenses :	108 631,08 €
Recettes :	96 020,17 €
➤ Excédent reporté 2019 :	7 109,04 €

Déficit d'exploitation 2020 : - 5 501,87 €, à reporter à l'article D002 du BP 2021

**C. Section d'investissement :**

➤ Dépenses :	29 404,72 €
➤ Recettes :	36 854,97 €
➤ Excédent reporté 2019 :	135 804,60 €

Excédent d'investissement 2020 : 143 254,85 €, à reporter à l'article R001 du BP 2021

**Restes à réaliser section d'investissement :**

- Dépenses :	143 186,89 €
- Recettes :	0,00 €

**Résultat global de clôture 2020 : 137 752,98 €**

**N°14/2021 :**

**Service de Distribution d'Eau Potable : Compte de Gestion de l'exercice 2020**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Service de distribution d'Eau Potable dressé par le Comptable de la Commune et dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Déclare que le Compte de Gestion 2020, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**N°15/2021 :**

**Budget annexe de l'Exploitation Forestière : Compte Administratif de l'exercice 2020**

Sous la présidence de M. Jean-Paul ZANETTI, Adjoint au Maire, et après que M. le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget annexe de l'exploitation forestière, exercice 2020, dont les résultats sont les suivants :

**A. Section de fonctionnement :**

➤ Dépenses :	430 035,24 €
Recettes :	162 708,24 €
➤ Excédent reporté 2019 :	481 594,86 €
<u>Excédent de fonctionnement 2020 : 214 267,86 €, à reporter à l'article R002 du BP 2021</u>	

**D. Section d'investissement :**

➤ Dépenses :	6 580,00 €
➤ Recettes :	2 358,00 €
➤ Excédent reporté 2019 :	46 398,86 €
<u>Excédent d'investissement 2020 : 42 176,86 €, à reporter à l'article R001 du BP 2021</u>	

**Résultat global de clôture 2020 : 256 444,72 €**

**N°16/2021 :**

**Budget annexe de l'Exploitation Forestière : Compte de Gestion de l'exercice 2020**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du budget annexe de l'exploitation forestière dressé par le Comptable de la Commune et dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Déclare que le Compte de Gestion 2020, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**N°17/2021 :**

**Budget Principal : Affectation du résultat 2020**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

- Après avoir approuvé, le compte administratif 2020 qui présentent un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 343 723,11 €

- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :  
-un déficit d'exécution global de 217 059,31 €

- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2021 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) pour financement de la section d'investissement : 343 723,11 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 0 €.
- Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) : 217059,31€

**N°18/2021 :**

**Réseau d'Eau Potable : Mode de gestion**

Vu la délibération n°83/2020 du 24/11/2020 décidant de confier à l'entreprise MERLET de Russ, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les travaux d'entretien du réseau de distribution eau potable et ceux des nouveaux branchements particuliers, pour une durée d'un an renouvelable.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que, pour l'heure, aucune charte de partenariat n'a pu être conclue avec l'entreprise précitée, et devant cette absence de contractualisation, il y a lieu de prendre rapidement les dispositions adéquates.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Créé une commission ad'hoc spécialement dédiée à la mise en forme de ce partenariat

Charge le Maire le Maire de finaliser ce dossier

**N°19/2021 :**

**Acquisition de terrain**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers la possibilité d'acheter deux parcelles rurales appartenant à Mme Martyre Lucie Marthe, à savoir les parcelles cadastrées, section 6 – parcelle 169 et section 7 – parcelle 29.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide l'achat des parcelles cadastrées, section 6 – parcelle 169 et section 7 – parcelle 29, au prix de 30 euros l'are, soit 866,40€ au total.

Décide de confier ce dossier à Maître Lehn-de Damas, notaire à Molsheim

Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire

**N°20/2021 :**

**Demandes d'achat de terrains**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers 3 demandes d'achat de parcelles communales.

La première demande émane de M. et Mme Muller André qui souhaitent se porter acquéreurs d'une partie de la parcelle n°70, section 4, soit d'environ 300 m<sup>2</sup>.

La deuxième demande émane de Mme Jacob-Lutz Catherine qui souhaitent acheter les parcelles cadastrées n°153 et 151, section 6.

La troisième demande émane de Mme Chaumont Valérie qui souhaite acheter une partie de la parcelle n°387, section 3, devant le n°4 rue de la Creuse Fontaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de ne pas donner une suite favorable aux 2 premières demandes (demandes Muller et Jacob-Lutz).

Décide de vendre une partie de la parcelle n°387, section 3, au prix de 10.000€ l'are à Mme Chaumont. Les frais d'arpentages et de notaire restants à la charge de l'acquéreur.

Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire

**N°21/2021 :**

**Annulation délibérations n°80/2020 et n°81/2020**

Vu les délibérations n°80/2020 et n°81/2020 du 24 novembre 2020 portant sur l'instauration de la Taxe d'Aménagement Majorée dans les secteurs de la rue de la Croisette et rue des Charmilles

Vu la demande présentée par le Préfet du Bas-Rhin du 1<sup>er</sup> février 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'annuler les délibérations n°80/2020 et n°81/2020 du 24 novembre 2020

**N°22/2021 :****Suppression Régie d'avances**

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
 Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux

Vu la délibération du 25 mai 2020 autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables

Vu la demande et l'avis conforme du comptable assignataire

Considérant que cette régie d'avance n'a plus d'intérêts étant donné la faible activité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décide la suppression de la Régie d'avances

Décide l'abrogation de la nomination du régisseur

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

**N°23/2021 :****Subventions à diverses associations**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- ☞ Décide, à l'unanimité, de ne pas attribuer de subvention de fonctionnement, à:
- Association AIDES

**N°24/2021 :****Demande de subvention – Région Grand Est**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de solliciter une aide auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité pour le projet d'installation d'un écran double face LED sur la Place des Tilleuls.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Charge le Maire de solliciter les services de la Région Grand Est pour l'obtention d'une subvention.

Approuve projet d'installation d'un écran double face LED sur la Place des Tilleuls pour un montant total de 17290,-€ HT.

Autorise le Maire à signer tout acte.

Approuve le plan de financement prévisionnel, comme suit :

Installation écran	17 290,-€	
TOTAL Dépenses	17 290,-€	100 %
Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
<u>Aides Publiques</u>		
Région Grand Est	3 458,-€	52 %
<u>Participation du maître d'ouvrage</u> - Autofinancement	13 832,- €	20 %
TOTAL Recettes	17 290,-€	100 %

**N°25/2021 :**

**Bail de location du droit de pêche**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la demande de l'association de pêche AAPMA Wisches pour la conclusion de la location du droit de pêche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le bail précité et la mise en place de panneaux le long des cours d'eau  
Autorise le maire à signer le contrat de location de bail précité.

**N°26/2021 :**

**Aide à personnes sinistrées**

Monsieur le Maire indique aux conseillers que deux incendies ont ravagé dernièrement des maisons d'habitations. Aussi, il propose de leur venir en aide aux 2 personnes sinistrées par le biais d'une aide exceptionnelle de 300,-€ chacun, afin de subvenir aux premiers besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le versement de 300,-€ à M. Lacner David  
Autorise le versement de 300,-€ à Mme Receveur Elisabeth  
Prévoit cette dépense à l'article 6713 « Secours et dots » du budget primitif 2021  
Autorise le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

**DIVERS :**

Lecture de la lettre de remerciement de M. Kaas

Le Maire remercie Mme Pascale Jacquot, adjointe au maire, pour son travail implication concernant le dossier de la vaccination, et associe les conseillers à ces remerciements

Question autour du dossier de la vaccination Covid 19

Avancée sur le dossier de la piste cyclable, notamment à Schwartzbach où subsiste un passage délicat

Embauche d'un nouvel agent technique

Pour extrait conforme  
Russ, le 15 mars 2021

Le Maire :  
Marc GIROLD

